

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE DE L'EX-CHER A LA LOIRE

### ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-GEORGES-SUR-CHER

### ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DE MONTRICHARD

Par arrêté du Vice-Président de la Communauté de communes Val de Cher Controis, du Maire de Saint-Georges-sur-Cher et du Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de Montrichard, du 22 août 2019, une enquête publique unique sera ouverte à la Communauté de Communes Val de Cher Controis et dans les mairies de Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Montrichard Val de Cher, Pontlevoy, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien de Chédon et Vallières-les-Grandes **du lundi 16 septembre 2019, 9h au vendredi 18 octobre 2019, 17h29 inclus.**

**Commission d'enquête** : par décision du 12 août 2019 de Madame La Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans portant nomination d'une commission d'enquête, M Jean-Paul GODARD, a été désigné en tant que Président et M Claude ALLIOT et M Jean-Pierre VIROULAUD en tant que membres titulaires.

**Consultation du dossier**: pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et dans les mairies de Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Montrichard Val de Cher, Pontlevoy, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien de Chédon et Vallières-les-Grandes. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les pièces du dossier seront aussi disponibles via le site internet de la Communauté de Communes Val de Cher Controis ([www.val2c.fr](http://www.val2c.fr)).

**Observations, propositions ou contre-propositions** : Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans les Mairies Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Montrichard Val de Cher, Pontlevoy, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien de Chédon et Vallières-les-Grandes ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet. Ces observations pourront également être adressées à l'attention de **M. le Président de la commission d'enquête pour l'enquête publique unique (PLUi et zonages d'assainissement)** :

- par écrit à Communauté de Communes Val de Cher Controis 15A rue des entrepreneurs 41700 Contres
- par mail à [enquetepublique@val2c.fr](mailto:enquetepublique@val2c.fr) (adresse électronique dédié ouverte du lundi 16 septembre 2019, 9h au vendredi 18 octobre 2019, 17h29)

En outre, la commission d'enquête représentée par l'un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les Communes désignées comme lieux d'enquête aux jours et aux horaires suivants :

Lieux	Dates et horaires des permanences des membres de la Commission d'enquête
<b>Communauté de Communes Val de Cher Controis</b> 15A rue des entrepreneurs 41700 Le Controis en Sologne	Mardi 17/9/2019/ de 14h à 17h
<b>Mairie de Montrichard Val de Cher</b> 25 rue nationale 41400 Montrichard Val de Cher	Vendredi 20/9/2019 de 9h à 12h Vendredi 18/10/2019 de 14h30 à 17h30
<b>Mairie de Chissay-en-Touraine</b> 20 rue Etienne Denis 41400 Chissay-en-Touraine	Jeudi 17/10/2019 de 9h30 à 12h30
<b>Mairie de Faverolles-sur-Cher</b> 19 rue de la Mairie 41400 Faverolles-sur-Cher	Samedi 28/9/2019 de 9h à 12h
<b>Mairie de Monthou-sur-Cher</b> 2 rue de la mairie 41400 Monthou-sur-Cher	Mercredi 25/9/2019 de 14h30 à 17h30
<b>Mairie de Pontlevoy</b> 2 rue du Colonel Filloux 41400 Pontlevoy	Samedi 5/10/2019 de 9h à 12h
<b>Mairie de Saint-Georges-sur-Cher</b> 15 rue de Verdun 41400 Saint-Georges-sur-Cher	Samedi 21/9/2019 de 9h à 12h
<b>Mairie de Saint-Julien de Chédon</b> 1 place de la mairie 41400 Saint-Julien de Chédon	Vendredi 11/10/2019 de 14h30 à 17h30
<b>Mairie de Vallières-les-Grandes</b> 2 place de l'église 41400 Vallières-les-Grandes	Mardi 1/10/2019 de 10h à 13h

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et aux mairies de Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Montrichard Val de Cher, Pontlevoy, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien de Chédon et Vallières-les-Grandes où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes Val de Cher Controis ([www.val2c.fr](http://www.val2c.fr)).